



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

### PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion du : **Mardi 17 septembre 2024**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

Rappel concernant l'indisponibilité du stade de la Poterne des Peupliers jusqu'à mi-novembre.

#### **28255391 - PARIS XIII E.S. 2 / BRETONS PARIS 3 du 21/09/2024**

Courriel de la Mairie de Paris et de PARIS XIII E.S..

Ce match aura lieu sur le stade Suzanne Lenglen n°2 à Paris 15.

Accord de la Commission.

#### **28255165- PARIS XIII E.S. 1 / BANQUE DE FRANCE 2 du 28/09/2024 – R1/A**

Ce match est inversé et aura lieu sur les installations de BANQUE DE France à 13h00.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

Le match retour devient :

28255205 – PARIS XIII E.S. 1 / BANQUE DE France 2 à jouer le 25/01/2025.

Autres matchs concernés :

28255174- PARIS XIII E.S. 1 / LUXEMBOURG FC 1 du 12/10/2024 – R1/A

28255358- PARIS XIII E.S. 2 / MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES 1 du 12/10/2024 – R2/A

28255182- PARIS XIII E.S. 1 / NEW TEAM VINCENNES AU CORNER 1 du 16/11/2024 – R1/A

28255369- PARIS XIII E.S. 2 / EPSIDIS 1 du 16/11/2024 – R2/A

La Commission rappelle les possibilités :

- Soit un terrain de repli pour accueillir le match ;
- Soit l'inversion du match en accord avec l'adversaire

### **FOOT 130 - 550085**

Rappel des matches concernés pour FOOT 130.

28255342 FOOT 130 1 / ORANGE ISSY 3 du 28/09/2024

28255386 FOOT 130 1 / ASC BNPP 1 du 26/10/2024

## o Régional 2

### **Poule B**

#### **28255471 – APSAP EMILE ROUX 2 / REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE 1 du 14/09/2024**

Forfait non Avisé de REUNIONNAIS VAL D'ORGE.

APSAP EMILE ROUX : 3 points ; 5 buts ;

REUNIONNAIS DU VAL D'ORGE : - 1 point : 0 but.

#### **533538 STE GENEVIEVE DES BOIS A.S.L**

Demande de changement d'horaires sur toute la saison.

Le coup d'envoi des matchs à domicile aura lieu à 19h30 au lieu de 18h15.

Accord de la Commission.

### **Poule C**

#### **601953 AF ROISSY MONTY FOOT 2**

La Commission prend note du forfait général de l'équipe 2 de AF Roissy Monti Foot.

### **Poule D**

#### **560302 ESPOIR 19**

Courriel du club d'ESPOIR 19 demandant le report de ces prochains matchs pour se mettre à jour au niveau de ses licences.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et rappelle que le calendrier des matchs a été publié depuis juillet 2024.

## **CHAMPIONNAT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**

#### **28257730 AS SALARIES / PWC du 28/09/2024**

Courriel de l'A.S. SALARIES informant de l'indisponibilité du terrain le jour du match.

La Commission demande au club de lui transmettre l'attestation d'indisponibilité du terrain et propose l'inversion du match sous réserve de disponibilité des installations sportives de PWC.

**COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**

Calendrier des tours :

Tour de cadrage : le 21/09/2024

1<sup>er</sup> tour : 19/10/2024

2<sup>ème</sup> et dernier tour régional : le 02/11/2024

**Tour de cadrage.**

La Commission a procédé à la désignation des matches du tour de cadrage qui comportera 2 matches :

- CHATELET AS 1 / CHI POISSY 1
- APSAP VILLE DE PARIS 1 / NEW TEAM VINCENNES 1

La Commission prend note du courriel de Standard FC et de la décision du Comité de Direction du 24/06/2024 ayant validé le changement de statut du club qui devient club Foot Entreprise.

Ce club n'ayant pas été pris en compte lors du tirage de la Coupe Nationale Foot Entreprise, la Commission ajoute un match supplémentaire au tour de cadrage :

**HOPITAL RAYMOND POINCARE – WAYWOUYWEAR.**

Ce match est à jouer le samedi 21/09/2024.

En cas d'impossibilité d'un des 2 clubs à jouer le 21/09/2024, le match sera à jouer le 28/09/2024 ; étant précisé que les matches de championnat de ces 2 équipes seront alors reportés.

En cas de qualification de HOPITAL RAYMOND POINCARE, le match du 1<sup>er</sup> tour sera  
SCPO 1 / HOPITAL RAYMOND POINCARE

Et

STANDARD FC contre APSAP VILLE de PARIS ou NEW TEAM VINCENNES

En cas de qualification de WAYWOUYWEAR, le match du 1<sup>er</sup> tour sera  
SCPO 1 / STANDARD

Et

WAYWOUYWEAR contre APSAP VILLE de PARIS ou NEW TEAM VINCENNES

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – FOOT ENTREPRISE SAM****553744 BRETONS 2.**

Suite au tirage du premier tour de la Coupe de Paris le Club BRETONS 2 est exempt de premier tour.